

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jérôme LASSENE, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Claudine LAFOREST, Jean-Pierre NEXON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (a donné procuration à Jérôme LASSENE), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES (a donné procuration à Josiane ROUCHUT).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 127 : VOIRIE – ROCHER VIC 304 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a été obligée de lancer des travaux de confortement d'un rocher sur la VIC 304 car il avait été constaté de nombreux éboulements. Si les travaux initialement envisagés prévoyaient uniquement un cloutage du rocher, il est apparu, après étude, que cette solution ne serait pas suffisante et qu'elle devait être renforcée.

Ainsi, le nouveau coût des travaux s'établit, après attribution du marché à la société OUEST ACRO, à près de 62 000 € HT.

Monsieur le Président souligne que le Conseil Général de la Haute-Vienne a prévu de financer cette opération à hauteur de 16 800 € (42 000 € de travaux à 40 % de subvention) et il propose de modifier le plan de financement initial comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	62 000,00	Conseil Général de la Haute-Vienne	29 080,00
Maîtrise d'œuvre	7 800,00	Communauté de Communes de Noblat	43 620,00
Etudes	2 900,00		
TOTAL	72 700,00	TOTAL	72 700,00

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

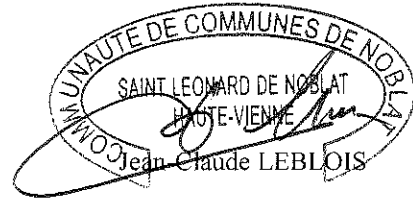
Approuve le plan de financement inscrit ci-dessus,

Charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour une révision de la subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne sur la base d'une dépense de 72 700 € HT.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOIRIE - ROCHER VIC 304 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de transmission de l'acte : 11/07/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2014

Numéro de l'acte : 2014-127 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140711-2014-127-DE

Date de décision : 11/07/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires